

# La Commission débloque 21,5 millions d'euros en aide d'urgence pour les agriculteurs en Bulgarie, en Estonie et en Hongrie

*Автор(и):* Растителна защита  
*Дата:* 01.04.2026 *Брой:* 4/2026



Les États membres ont approuvé la proposition de la Commission européenne de mobiliser 21,5 millions d'euros provenant de la réserve agricole pour soutenir les agriculteurs de Bulgarie, d'Estonie et de Hongrie touchés par des phénomènes météorologiques défavorables en 2025, a annoncé la Représentation de la Commission européenne en Bulgarie.

Les producteurs de Bulgarie recevront 7,4 millions d'euros, ceux d'Estonie 3,3 millions d'euros, et les agriculteurs hongrois se verront allouer 10,8 millions d'euros sous forme de soutien d'urgence, qui peut être complété par des fonds nationaux jusqu'à 200 %.

L'année dernière, les agriculteurs de Bulgarie, d'Estonie et de Hongrie ont subi des dommages importants et des pertes économiques dues à des conditions météorologiques défavorables et à des catastrophes naturelles. La Bulgarie a été confrontée à une sécheresse et une chaleur sévères de mi-juin à fin août, ce qui a considérablement réduit la production de tournesol et de maïs.

Les autorités nationales doivent distribuer cette aide avant le 30 septembre 2026 et faire tout le nécessaire pour que ses bénéficiaires finaux soient les agriculteurs. Les trois pays doivent notifier à la Commission les critères utilisés pour déterminer l'aide individuelle, l'impact prévu, les prévisions de paiement par mois, ainsi que le niveau de soutien supplémentaire. La notification doit également préciser les actions visant à éviter de fausser la concurrence et d'accorder des surcompensations.

### **Prochaines étapes**

Suite à l'approbation des États membres, la Commission adoptera sa proposition, qui sera ensuite publiée au Journal officiel de l'Union européenne et entrera en vigueur le lendemain de sa publication, afin que les trois États membres concernés puissent l'appliquer immédiatement.

### **Contexte**

La Politique agricole commune (PAC) pour la période 2023-2027 comprend une réserve agricole de 450 millions d'euros par an pour faire face aux perturbations du marché ou aux événements exceptionnels affectant la production ou la distribution. Compte tenu de la fréquence croissante des phénomènes météorologiques défavorables, la Commission souligne l'importance de renforcer les outils de gestion des risques et de promouvoir leur utilisation plus large dans l'ensemble de l'UE, tout en s'attaquant aux causes profondes et en améliorant la résilience des exploitations agricoles.